



Comment faire pour bénéficiaire du service ?

Dans le dossier déposé auprès de la MDPH :

- Doit être cochée la case "Emploi Accompagné" dans la rubrique "Orientation Professionnelle",
- Doit être mentionnée dans la partie "Projet de Vie" la demande explicite du bénéficiaire.



**Evoluer
dans son
parcours**



Coordonnées :

M. BRUNO SALIN
Responsable dispositif
Emploi Accompagné
30 boulevard Vauban
89000 AUXERRE

06 40 78 34 99
emploi.accompagne.yonne@gmail.com



Nos financeurs :



Nos partenaires :



Association Boisseaux Espérance Yonne

Dispositif Emploi Accompagné



**Accompagner
vers l'emploi
et
dans l'emploi**



Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif emploi accompagné s'adresse aux personnes de plus de 16 ans, fragilisées par des troubles psychiques, qui souhaitent travailler en milieu ordinaire et qui disposent d'une orientation MDPH "Emploi Accompagné".



Qu'est-ce que c'est ?

L'Emploi Accompagné est un dispositif d'accompagnement médico-social soutenu et rapproché, vers et dans l'emploi en milieu ordinaire.

Il s'agit d'une interface tiers entre le salarié et l'entreprise visant à favoriser le recrutement et le maintien au sein d'une équipe de travail.



Un projet innovant...

- Un accompagnement à la personne et à l'entreprise.
- Un accompagnement de tout ce qui peut freiner ou remettre en cause, l'accès ou le maintien dans un collectif de travail dans le milieu ordinaire ; qu'il s'agisse d'une problématique sociale, médicale, etc. ...
- Un pari : le Travail soigné.



Evaluation



Recherche



Inclusion